

Evaluation relative à la mise en place d'un SIAO unifié en Ile-de-France

**Cécile COURREGES – Valentine FOURNIER,
avec la participation de Dorothée IMBAUD**

La création des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), il y a une dizaine d'années, avait pour objectif principal de coordonner les dispositifs et les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement pour les personnes sans domicile, et d'assurer une équité de traitement des personnes concernées.

La situation hors norme de l'Ile-de-France

En matière d'hébergement et de logement, l'Ile-de-France connaît une situation exceptionnelle caractérisée par une massification des problèmes, une extrême tension entre l'offre et la demande, accentuée par les crises sociales et migratoires de ces dernières années, conduisant à des difficultés pour les acteurs comme pour les usagers d'une ampleur sans équivalent sur le reste du territoire national. Traiter la question de l'organisation et du fonctionnement des SIAO dans ce contexte renvoie nécessairement à la définition, aux objectifs et aux moyens de cette politique sociale.

L'affirmation de la politique du « Logement d'abord »

Dans le cadre de l'acte II du plan quinquennal (2018-2022) pour le « Logement d'abord », visant les personnes ou familles sans-abri, les acteurs de terrain doivent faciliter les parcours de ces personnes et améliorer les réponses à leurs besoins sur la base d'évaluations systématiquement réalisées avec leur concours. Il s'agit également de permettre aux personnes qui le peuvent juridiquement d'accéder à des solutions de relogement sans passer par l'hébergement d'urgence ou d'insertion. En Ile-de-France, cette politique doit prendre forme à l'échelle régionale et articuler les interventions d'une pluralité d'acteurs (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations...).

Des propositions vers une plus grande unité d'action des SIAO en Ile-de-France

Une régionalisation totale semble peu adaptée aux enjeux de la politique du « Logement d'abord » et de l'accompagnement social, qui nécessitent proximité d'action et construction de partenariats locaux. La mission envisage donc plutôt la création d'un opérateur régional qui serait chargé de porter certaines missions opérationnelles en complément de l'action des huit SIAO franciliens. Au-delà de la question de la régionalisation, elle identifie des évolutions importantes susceptibles de bénéficier aux usagers, qui renvoient cependant au positionnement des SIAO dans le déploiement de la politique du « Logement d'abord » et à leur pilotage par les services de l'Etat.